

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00688

Numéro SIREN : 838 761 898

Nom ou dénomination : CLAVIER BOURGEOIS AUTOMOBILE

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2019 sous le numéro de dépôt B2019/014714

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2019/014714**  
n°de gestion : **2018B00688**  
n°SIREN : **838 761 898 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 11/09/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CLAVIER BOURGEOIS AUTOMOBILE - Société par actions simplifiée  
47 chemin du Vieux Chêne 38240 Meylan -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2018**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



1472805



1472805

Désignation de l'entreprise <u>SAS CLAVIER BOURGEOIS AUTOMOBILE</u>			Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise <u>47 chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN</u>					
Numéro SIRET* <u>8 3 8 7 6 1 8 9 8 0 0 0 2 5</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		<u>9</u>	Durée de l'exercice précédent*		
			Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>		
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	
	Immobilisations financières* (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	20 000
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
		Autres* (3)	072	074	250
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	30 929
	Charges constatées d'avance *		092	094	
Total II		096	098	51 179	
Total général (I + II)		110	112	51 179	
<b>PASSIF</b>			Exercice N NET		1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		5 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		( 1 545)
	Provisions réglementées		140		
Total I		142		3 454	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		1 500
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	46 000	46 225
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		47 725	
Total général (I + II + III)		180		51 179	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an		195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CLAVIER BOURGEOIS AUTOMOBILE

Néant  \***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le  
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210	19 217	
	Production vendue	}	biens			214		
			services*			218		
				et livraisons intracommunautaires	217			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	19 217	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	37 805
	Variation de stocks (marchandises)*						236	( 20 000)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)					242	2 958
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	
	Rémunérations du personnel*						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259					262	
	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260							
	Total des charges d'exploitation (II)					264	20 763	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	( 1 545)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						(III) 280	
	Produits exceptionnels						(IV) 290	
	Charges financières						(V) 294	
	Charges exceptionnelles	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347					(VI) 300	
		} dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348						
	Impôts sur les bénéfices*						(VII) 306	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	( 1 545)	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option			( Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) )		249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A)		987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)		989		
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)		138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)		990		
	ZFA (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer		344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)					992		
	Dont divers : Créance due au report en arrière du déficit					346	350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	354 1 545	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	372 1 545	

# SAS CLAVIER BOURGEOIS AUTOMOBILIE

Société par actions simplifiée

Au capital de 5 000 euros

Siège social : 47 chemin du Vieux Chêne,

38240 MEYLAN

838761898 RCS GRENOBLE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 28 JUIN 2019**



L'an deux mille dix-neuf,

Le vingt-huit juin

A 18 heures,

L'associé unique de la société CLAVIER BOURGEOIS AUTOMOBILE s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, 47 chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN, sur convocation du Président,

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par l'associé présent.

L'assemblée est présidée par Monsieur Florian CLAVIER, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

FC

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés. En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 1 545.08 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice 1 545.08 euros

En totalité au compte « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

FC

### TROISIEME RESOLUTION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales.

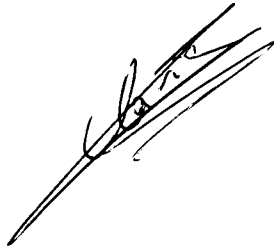
### CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Florian CLAVIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Florian Clavier', written in a cursive style with several long, sweeping strokes.

FL

# SAS CLAVIER BOURGEOIS AUTOMOBILIE

Société par actions simplifiée

Au capital de 5 000 euros

Siège social : 47 chemin du Vieux Chêne,

38240 MEYLAN

838761898 RCS GRENOBLE

## L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019

### FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	PLEINE PROPRIETE	VOIX	SIGNATURE
1	M. Florian CLAVIER	5000	5000	